

Roissy, le 4 juin 2025,

# PETITE SAGA ORDINAIRE DU QUOTIDIEN PILOTE...

Une anecdote de plus en provenance du terrain sur la considération accordée aux pilotes par la DEX et son pôle opérations. Un évènement parmi d'autres, mais qui en dit long sur le culturel sous-jacent...

## Les faits :

Non-livraison des plateaux repas « collation chaude » pour les pilotes au départ de CDG (1A/R FCO + découcher LIS). Demande à H-40' au PCC pour réajuster.

H-5' : Toujours pas de plateaux, l'équipage décide de partir sans les plateaux dans l'idée de ne pas mettre le vol en retard... comme quoi la pression temporelle et le souci de qualité de service ne sont pas toujours de bons conseillers.

L'idée est de prendre le repas à l'escale (bout de ligne) en demandant à la DEX le remboursement par PR, CR et rapport PCC. Jusque-là rien d'extraordinaire, un commandant de bord qui arrondit les angles pour assurer la ponctualité pour minimiser les effets d'un loupé de plus sur les prestations.

## C'est maintenant que cela devient intéressant...

Trois jours après l'envoi du PR à la DEX, la réponse tombe : REFUS.

Bon, ce n'est ni très fair, ni très fair-play, mais pourquoi pas, on a déjà vu ça.

Sauf que la DEX envoie au CDB un message qu'elle veut croire très clair, sur la politique à appliquer pour ce genre d'irrégularité...

Mais soit par bourde, soit par souci de bien enfonce le clou, ce message de refus a été accompagné de tous les échanges (mails) entre les différents services de la DEX qui se sont mobilisés pour travailler sur ce cas majeur et central... Vous n'avez pas idée de la capacité de mobilisation pour 40 euros ni du nombre de personnes qui vont s'engager pour enquêter, contrôler, vérifier la conformité avec les référentiels, recouper les témoignages, etc.

Tout cet « engagement » (sic) pour ne pas laisser s'écrouler la compagnie face à l'enjeu financier imposé par cette demande indécente : 20€ par PNT quand même !

Cela prouve bien, même aux plus grincheux qui critiquent Air France, que la compagnie veille bien à ce que chaque euro ne soit pas dépensé à tort... quitte à en dépenser dix fois plus dans l'opération !

Et effectivement, il fallait bien que les plus compétents des cadres d'AF investiguent puissamment pour être sûrs que la décision de l'équipage était fondée, raisonnable, rentable et même règlementaire avant de débourser la coquette somme de 2x20€ possiblement injustifiée.

Dans ces échanges, Mme Cavazzoni, responsable Pôle Opérations, prend à cœur la croisade investigatrice pour analyser de près la demande prohibitive. C'est avec diligence que sont évaluées la sincérité et la légitimité de la demande du CDB (ce coquin trop facilement délégataire de la Direction Générale) manifestement dispendieux et enclin à dilapider la trésorerie d'Air France. On s'enquiert donc auprès de la Présidente et Coordinatrice hébergement & transport, Mme De Meyer.

C'est toujours avec un souci méticuleux que Mme Cavazzoni s'attache à épucher les PR du CDB sur 2023-2025 pour avoir une COS élargie en s'assurant que tous les éléments et faits antérieurs soient pris en compte (afin d'éviter une erreur retentissante...). Ce long travail d'approche préliminaire lui permet d'alerter Mme De Meyer, de ce que ce CDB, dixit, « est coutumier de ces demandes de remboursement et je voudrais être sûre qu'on rembourse à juste titre »...

Comme quoi les PR qui nous sont demandés avec insistance par la Cie, sont utilisés à des fins surprenantes... et cela prouve aussi que les deniers d'AF sont sérieusement protégés ! On peut maintenant être confiant sur les priorités de la DEX : juguler les dépenses qui mettent en danger les comptes de la Cie, puis, travailler dans la confiance...

Il est vrai que ce CDB, en 30 ans de carrière, a régulièrement ponctionné les ressources de l'entreprise lorsque confronté à des irrégularités de ce genre ; il a déjà été remboursé de... plusieurs dizaines d'euros, somme rondelette, limite indécente, et ce, sans la moindre enquête ! Vous y croyez ?

Nous, à peine, et il fallait bien que cela cesse...

Connaissant le dangereux pedigree du CDB demandeur, Mme De Meyer a ainsi pris la demande très au sérieux et utilisé toutes les ressources et compétences du service Etudes et Performances pour éradiquer tout risque de malversation, Et le pôle Etudes et Performances de la major de justifier ensuite, et à son tour, son effectif, à travers un travail considérable, consciencieux et appliqué, certainement pas chronophage, interrogeant les bases de données internes. La mauvaise analyse du CDB et sa décision prise en récidive ne pouvaient conduire aux mêmes errements irresponsables ! Au contraire de ce qui nous a été soutenu mordicus depuis que le HUB existe, une correspondance PAX ratée ne doit pas coûter bien cher, quelques dizaines de passagers reroutés/hébergés ne sont apparemment rien en regard de deux exorbitantes collations pilotes...

Nous avons ainsi pu admirer une présentation très documentée, copies d'écran avec surlignage à l'appui, enquête certifiée conforme, attestation d'authenticité en 4 exemplaires, etc., le tout renvoyé diligemment par des services qui ont décidément beaucoup de temps à passer sur un sujet d'importance pour eux, semble-t-il, vu l'urgence à traiter le problème...

Après une ultime demande de précision auprès de ce service déjà sollicité, on comprend que tout est fait pour éviter à la compagnie le naufrage que d'irresponsables CDB s'évertuent à provoquer !

C'est ainsi qu'après une analyse de l'évènement remarquablement exhaustive, parfaitement fine et appliquée, confortée par ces éléments irréfutables, Mme Cavazzoni décide de ne pas donner suite à la demande du CDB et Mme De Meyer acquiert le sentiment que la demande est irrecevable, message transmis par les « assistances OA » à notre collègue CDB.

### **Le redressement de la Cie est entre de bonnes mains !**

Comme quoi, des décisions importantes sont parfois prises par la DEX en toute franchise, transparence et sans dépense excessive de ressources (sic)...

Le CDB en question, recevant ce dossier considérable, a réagi à ce qu'il a estimé être une mise en cause de sa probité et de son honnêteté intellectuelle, demandant que ses abus soient signalés et son cas transmis à sa hiérarchie. Rétropédalage quasi immédiat.

Intervention sincère et quelque peu gênée du nouveau chef de Division 320, M. Gineste, qui a eu l'audace de trancher pour solutionner au plus simple et en faveur d'un pilote.

Reste que ce cas n'est pas isolé. Comme le démontrent les échanges que nous avons pu lire, ces méthodes sont usuelles, parfaitement normées et rodées, la pratique est donc institutionnelle.

Il faut dire que des personnes parfaitement identifiées sévissent depuis des années et se sont de longue date, spécialisées dans le « non assez systématique et dogmatique aux demandes des pilotes ».

L'énergie mise par certaines équipes OA au service de la « cause Anti-PN(T) » n'est pas nouvelle, mais on n'est toutefois pas certain que ce « travail appliqué » participe à la création de richesse dans l'entreprise ou à la marge opérationnelle...

**Conclusion :** Chères et chers collègues, la prochaine fois, qu'un pareil cas se présente, épargnez donc à la technosstructure OA de tels emballages : attendez simplement vos prestations et appliquez scolairement et scrupuleusement la politique de l'autruche, restant bien au centre de votre silo.

Vivement le pic estival, nous serons manifestement bien armés et robustes pour le surmonter !

Bilan du cas de notre collègue : il accepte de partir sans ses gamelles, il a été compliant et même proactif, donc il n'aura rien... A l'inverse s'il ne part pas, il sera « dénoncé » par les anti-PN mais il aura ce qu'il demande, voire même on s'assurera qu'il ait bien ses gamelles la prochaine fois...

En résumé, plus les pilotes sont compréhensifs, constructifs, etc., plus ils sont méprisés et malmenés.

En conséquence, pour le Spaf, les CDB (et les OPL) n'ont d'autre choix que maintenir un rapport de force, **c'est pourquoi nous vous demandons d'appliquer la consigne suivante :**

**Pas de plateaux PEQ = embarquement sur ordre.**